pfi
boulonnais
pompes funèbres intercommunales

LE RIVAGE
CREMATORIUM DU BOULONNAIS

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

Affiché le : 08/12/2023

2023-5-11.PFI_Annexe_Rapport du Mandataire

SEML PFI DU BOULONNAIS

• Rapport du Mandataire
Exercice 2022

La dimension humaine du Service Public Funéraire.

UPFP
UNION DU PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

Table des matières

..... 1
Rappel du contexte 3
I. Fiche récapitulative 4
II. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale 5
a. Activités de la SEM PFI du Boulonnais 5
Principales activités et opérations de l'année écoulée 8
Perspectives de développement 8
b. Situation financière de la SEM PFI du Boulonnais 9
Bilan financier et économique 9
Chiffre d'affaires par activité 9
Prévisions financières pour l'année 2023 9
c. Etat des filialisations 9
Présentation globale 9
d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année 10
Modification de l'objet social 10
Evolution de l'actionnariat 10
Autres modifications statutaires 11
III. Relations contractuelles et financières entre l'Epl et la collectivité 12
a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire 12
b. Garanties d'emprunts de la collectivité 12
c. Avances en compte courant de la collectivité 12
d. Aides 12
e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité 12
IV. Contrôles et gestion des risques 13
a. Principaux risques et incertitudes 13
b. Contrôle interne 14
c. Contrôles externes 14
d. Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité 14
V. Bilan de la gouvernance de la SEM PFI du BOULONNAIS 15
a. Actionnariat 15
b. Les dirigeants 16
Les administrateurs 16
Les représentants à l'assemblée spéciale 18
Organisation de la gouvernance 18
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux 18
d. Bilan de la gouvernance 19
Réunions du conseil d'administration, de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale : 19
Participation des représentants 20

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

RAPPORT DU MANDATAIRE DE LA SEM PRESTATIONS FUNERAIRES INTERCOMMUNALES DU BOULONNAIS. Année 2022

Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-5[1] du Code général des collectivités territoriales, ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de s'assurer que la société PFI du Boulonnais agit en conformité avec les positions et les actions engagées par les collectivités actionnaires.

Le présent rapport doit comprendre les informations mentionnées à l'article D.1524-7 du même Code, lequel précise toutefois :

« Les informations demandées au titre des 1° à 14° du présent article sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et donné comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code.

Lorsque certaines informations sont concernées par l'un des cas mentionnés à l'alinéa précédent, le rapport le mentionne et renseigne le point concerné sous une forme adaptée. »

Au regard du caractère fortement concurrentiel du secteur funéraire, en particulier dans le boulonnais, certaines informations ont fait l'objet d'un traitement adapté, ainsi que le permettent les dispositions précitées.

Dans le respect de celles-ci, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

---

[1] L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle :
"Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

I. Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	SEML Prestations Funéraires Intercommunales Du Boulonnais
Siège social	84 avenue John Kennedy 62200 BOULOGNE SUR MER
Adresse administrative	Idem
Date de création	02 mars 2011
Secteur d'activité/métier	Services funéraires
Objet social	Création, gestion des équipements funéraires, crématorium et site cinéraires. Exploitation du Service Extérieur des Pompes Funèbres, Commercialisation de contrats de prévoyance obsèques, Vente de tout produit et service y affèrent.
Présidente	Madame Gwénaëlle LOIRE
Nom du Directeur général	Monsieur Nicolas WYN
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	Cabinet G. KAUFMANN à Boulogne sur Mer Nomination AG du 27 juin 2017
Nombre de salariés	15 salariés au 31.12.2022

Les informations constituant ce rapport sont données sous réserve des éléments identifiés par la SEM PFI du Boulonnais comme relevant du secret des affaires en vertu de l'article L. 151-1 du code de commerce, ainsi que des éléments donnés comme confidentiels par la présidente du conseil d'administration en vertu de l'article L.225-37 du même code.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

II. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale

a. *Activités de la SEM PFI du Boulonnais*

> Historique de l'activité

Les collectivités locales ont décidé de créer un service public funéraire afin d'apporter aux familles une alternative de choix en leur offrant la possibilité d'accéder au service public.
Cette initiative portée unanimement par les élus marque leur volontarisme pour être acteurs et non spectateurs de cette mission de service public.
Les excellents résultats obtenus par les services de la SEM PFI du Boulonnais confortent la pertinence de ce choix afin d'offrir le meilleur à celles et ceux qui connaissent l'événement ultime par la perte d'un être cher.
Les PFI DU BOULONNAIS apportent la garantie du service public pour accompagner les familles en deuil dans le respect de leurs intérêts matériels et moraux.

La SEM est habilitée par la Préfecture du Pas de Calais pour l'ensemble des activités du service extérieur des pompes funèbres énumérées à l'article L-2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous les numéros :

- 2018 62 249 pour le crématorium Le Rivage,
- 2022 62 303 pour le service des pompes funèbres et la chambre funéraire,
- 2021 62 391 pour le service des pompes funèbres, Agence d'Outreau.

> Le personnel

Outre le directeur général (mandataire social), l'équipe est composée de 15 personnes en CDI, pour accomplir les opérations administratives et comptables et les activités opérationnelles du crématorium, de la chambre funéraire et des pompes funèbres.

Les principaux métiers du funéraire sont exercés au sein de la SEM : agent funéraire, agent d'accueil, maitre de cérémonie, conseiller funéraire, agent de crémation

> Les équipements funéraires

- Dans le cadre de la délégation de service public du crématorium

Les PFI du Boulonnais gèrent par délégation pour la CAB, le crématorium du Boulonnais ''LE RIVAGE'', situé rue du ruisseau de la hayette à Saint-Martin-Boulogne.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

Ce bâtiment comprend un hall d'accueil, 2 salles de cérémonie (250 places et 40 places), 2 salons d'accueil et de confidentialité pour les familles, un appareil de crémation et une ligne de traitement et de filtration des fumées (capacité : deux appareils), les locaux techniques utiles. Le crématorium dispose aussi de cellules réfrigérées d'une capacité de 3 cercueils.

Un site cinéraire pour la dispersion des cendres ou le dépôt des urnes en sépulture est intégré au site du crématorium.

Deux parkings, 120 places et 12 places, équipés d'une borne de recharge de véhicules électriques.

- Hors délégation de service public

Le Service des Pompes Funèbres a ouvert en mars 2015, sur le site historique des Pompes funèbres et salons funéraires, 84 avenue John Kennedy à Boulogne-sur-Mer.
Le siège social est fixé à cette adresse.

Les locaux disposent d'un espace d'accueil, de deux bureaux pour la réception des familles pour l'organisation des obsèques, d'un espace de présentation des différents articles funéraires.

La chambre funéraire est située 29 rue Nicolas Thierry à Boulogne-sur-Mer. Elle est adjacente à l'agence des Pompes funèbres sise 84 Avenue John Kennedy.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

La chambre funéraire est composée d'un hall d'accueil, d'une salle d'attente, de 5 salons funéraires, d'un salon de présentation, d'une salle de soins, de six cases réfrigérées, d'un parking et des locaux techniques utiles.

Les salons sont ouverts au public 7 jours sur 7, de 9 heures à 19 heures.

Depuis septembre 2021, une nouvelle agence des Pompes Funèbres Intercommunales est ouverte au 29 rue de l'Égalité, à Outreau.
Un atelier floral "Aux iris bleus" occupe également ce nouveau lieu. Cette agence a pour but de proposer l'offre de services des PFI au plus près de la population et ancre le service public de proximité.

Pour le crématorium Le Rivage, le service de Pompes Funèbres et la Chambre Funéraire, la SEM PFI DU BOULONNAIS attache une importance fondamentale à offrir :

- des équipements confortables, soignés dans leur aménagement et leur entretien permanent,
- un accompagnement humain élevé pour apporter douceur et sérénité aux familles,
- un investissement important de son personnel dans la qualité et la personnalisation de chaque organisation d'obsèques,
- un suivi administratif et financier rigoureux de ses opérations.

La SEM PFI du Boulonnais est reconnue pour son savoir-faire et son professionnalisme. Les familles usagers de ses services reconnaissent notamment l'accompagnement humain dans les prestations offertes par les PFI du Boulonnais et la grande délicatesse dans la personnalisation des obsèques et la prise en charge des défunts.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

Principales activités et opérations de l'année écoulée

La SEM PFI du Boulonnais exploite le crématorium le Rivage dans le cadre d'une délégation de service public jusque février 2025.
Le nombre total d'opérations de crémations sur l'année 2022 s'est élevé à 1.237.

La SEM PFI du Boulonnais exploite son service Pompes funèbres et salons funéraires depuis 2015.
Le nombre total de convois pour 2022 est de 389, dont 8 personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Perspectives de développement

La société poursuit et développe le service public de crémation, par application du contrat de délégation de service public confié par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

La société poursuit et développe le service des pompes funèbres intercommunales du Boulonnais. L'excellente notoriété dont bénéficient les PFI du Boulonnais sur le territoire de l'agglomération Boulonnaise est de nature à permettre d'envisager positivement l'avenir et de réfléchir à de nouvelles opportunités.

L'exercice en cours se marquera par l'investissement dans une politique de communication et commerciale adaptée aux besoins des familles du Boulonnais dans le souci de la qualité, de l'éthique et du juste prix.
Les moyens humains et matériels affectés à cette activité devront être portés au niveau requis afin de permettre ce développement.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

b. Situation financière de la SEM PFI du Boulonnais

Bilan financier et économique

	2022	2021
Capital social	1 447 200 €	1 447 200 €
Chiffre d'affaires	1 714 452€	1 501 438€
Total produits d'exploitation	1 744 952€ soit 102 %	1 519 396€ soit 101%
Coûts salariaux	621 492€ soit 36%	545 642€ soit 36%
Total charges d'exploitation	1 615 781€ soit 94%	1 414 423€ soit 94%
Résultat d'exploitation	129 171€ soit 8%	104 973€ soit 7%
Résultat net	71 430€ soit 4%	96 064€ soit 6%

Chiffre d'affaires par activité

Information protégée au titre du secret des affaires de l'article L.151-1 du Code de commerce.

Prévisions financières pour l'année 2023

La société anticipe un résultat en baisse.

Cette baisse est notamment due à la concurrence accrue des crématoriums sur le secteur (Crématorium de Réty ouvert en 2020 puis crématorium de Calais ouvert en 2022).

La hausse des couts d'Energie impacte également le résultat financier dans un contexte d'un maintien d'un tarif abordable pour les familles endeuillées.

L'activité du crématorium devrait dégager un résultat financier positif.

L'activité des Pompes Funèbres atteint son activité de croisière et devrait dégager un résultat financier positif.

c. Etat des filialisations

Présentation globale

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

Lors de sa création, la SEM PFI du Boulonnais a été fortement accompagnée par l'Union de Pole Funéraire Public (UPFP). Plusieurs SEM funéraires ont souhaité marquer l'intérêt de la création de la SEM PFI du Boulonnais par une prise de parts sociales dans le capital.

Au-delà d'un simple impact financier et d'investissement, ces prises de participation démontrent l'importance du réseau du Pôle Funeraire Public sur le tissu funéraire national.

Eléments significatifs de synthèse de l'ensemble du groupe	
Nombre de filiales/sociétés contrôlées	*NEANT*
Nombre de sociétés dans lesquelles la Sem a des prises de participation	• SEML PFI DE LA SAINTONGE : 10 actions • SEML PFI DE LA REGION GRENOBLOISE : 2 actions • SEML PFI DE SAINT BRIEUC : 2 actions • SEML SFMA MONTPELLIER : 2 actions • SEML PFO BEZIERS : 1 action
Les métiers	*Services Funéraires pour les 5 sociétés.*
Les objectifs / la stratégie poursuivie	
Les éléments financiers clés	
Risques et contentieux	
Autres (à développer par la Sem)	

d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année

Modification de l'objet social

Néant

Aucune modification statutaire au cours des 5 dernières années

Evolution de l'actionnariat

Les changements intervenus l'année précédente ou dans l'année sont :

Néant

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

Modification du capital social

Néant

Autres modifications statutaires

Néant

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

III. Relations contractuelles et financières entre l'Epl et la collectivité

a. *Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire*

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM LE RIVAGE

Contrat de délégation de service public sous forme d'affermage signé le 17 avril 2012 ayant pour objet l'exploitation du crématorium et l'ensemble des biens et équipements d'exploitation mis à disposition dont le site cinéraire et le jardin du souvenir, pour une durée de 12 années à compter du début d'exploitation.
Contrat signé entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la SEM PFI du Boulonnais

PRISE EN CHARGE PAR LA SEM DES PERSONNES DEPOURVUES DE RESSOURCES SUFFISANTES

(Conseil d'administration du 13 décembre 2018)

La SEM PFI DU BOULONNAIS à compter du 1er janvier 2019 prend en charge les obsèques de personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Modalités :
La SEM PFI prend en charge les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes décédées sur le territoire de la CAB, actionnaire principal de la société, à l'exception de la fourniture de la concession et de la sépulture.

CONVENTION DES RESTES EXHUMES AVEC LA VILLE DE BOULOGNE SUR MER

En date du 30 juin 2016 une convention a été conclue entre la ville de Boulogne sur mer et la SEM PFI du Boulonnais.
Cette convention a pour objet de définir les modalités d'exécution de la crémation des restes humains exhumés. La crémation de ces reliquaires est effectuée au crématorium Le Rivage

b. *Garanties d'emprunts de la collectivité*

Néant

c. *Avances en compte courant de la collectivité*

Néant

d. *Aides*

Néant

e. *Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité*

Les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

- ***N-1 : Néant***
- ***N-2 : Néant***
- ***N-3 : Néant***

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

IV. Contrôles et gestion des risques

a. *Principaux risques et incertitudes*

Contentieux avec les PF SOTTY-TOUPET – Tribunal Administratif

En date du 5 juin 2019, la Société PF SOTTY Robert a saisi le tribunal administratif aux fins de contraindre la Communauté d'Agglomeration du Boulonnais en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la SEM PFI du Boulonnais de ceder, sans délai, ses actions ou de modifier, sans délai, les statuts de la société afin que celle-ci cesse immédiatement ses activités de pompes funebres.

La décision rendue le 15 mars 2022 rejette la demande de la SARL Pompes Funèbres Sotty Robert et cette dernière est condamnée à indemniser les PFI du Boulonnais de 1.000 euro au titre des frais de justice.

Par déclaration au greffe du 29 avril 2022, la SARL Pompes Funèbres Sotty Robert a interjeté Appel du jugement par devant la cour administrative d'Appel de Douai.

L'Appel devrait être plaidé en 2023.

Contentieux avec GEM MATTHEWS

Des défaillances à répétition des installations techniques du Crématorium Le Rivage (montée en température au-delà des seuils réglementaires, intervenants techniques ne parlant pas français, etc…), ont obligé la CAB à initier une procédure en référé devant le Tribunal Administratif de Lille, contre le constructeur Gem Matthews.

Des expertises technique et financière ont été mandatées par le tribunal administratif.

L'Expert judiciaire a déposé son rapport dit « définitif » le 22 septembre 2021 auprès du tribunal administratif. Le sapiteur financier a déposé son rapport définitif auprès du tribunal administratif.

Un recours de plein contentieux a été déposé auprès du tribunal Administratif de Lille en juillet 2022.

Incertitudes liées aux cout énergétiques

Le Crématorium Le Rivage utilise pour son activité des fournitures d'électricité et de gaz. Malgré une ligne de crémation économe et des attentions au quotidien, les factures énergétiques explosent. Il s'agit d'un point d'attention et de vigilance particulier.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

b. Contrôle interne

Notre activité d'intermédiaire en assurance, pour la commercialisation des contrats obsèques répond à des règles strictes, et qui peuvent être contrôlées par l'ACPR.

Les procédures sont mises en place pour la réception de paiement en liquide et la gestion des caisses.

Un suivi performant des recouvrements des factures impayées est instauré.

Un processus de certification NF Service est en cours de réalisation

c. Contrôles externes

Néant pour l'année 2022, autres que les contrôles effectués par le Commissaire aux comptes mentionné supra page 5.

d. Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité

Néant

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

V. Bilan de la gouvernance de la SEM PFI du BOULONNAIS

a. *Actionnariat*

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	**11 657**	**1 165 700 €**	**80.54 %**
Communauté d'Agglomération du Boulonnais	9 300	930 000 €	64.26 %
Commune de Boulogne sur mer	1 759	175 900 €	12.15 %
Commune de Saint Martin Boulogne	458	45 800 €	3.16 %
Commune de Neufchatel-Hardelot	50	5 000 €	0.34 %
Commune de Saint Léonard	50	5 000 €	0.34 %
Commune de Condette	40	4 000 €	0.27%
Autres actionnaires Privés	**2 815**	**281 500 €**	**19.46 %**
Aesio Mutuelle Santé	940	94 000 €	6.49 %
Crédit Municipal de Boulogne sur mer	680	68 000 €	4.69 %
Crédit Agricole Nord de France	675	67 500 €	4.66 %
MUTAC	489	48 900 €	3.38 %
Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération Tourangelle	10	1 000 €	0.07%
Pompes Funèbres Intercommunales de la région Grenobloise	10	1 000 €	0.07%
Pompes Funèbres Intercommunales de la Saintonge	10	1 000 €	0.07%
Pompes Funèbres des communes occitanes	1	100 €	0.01%
Total	14 472	1 447 200 €	100 %

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

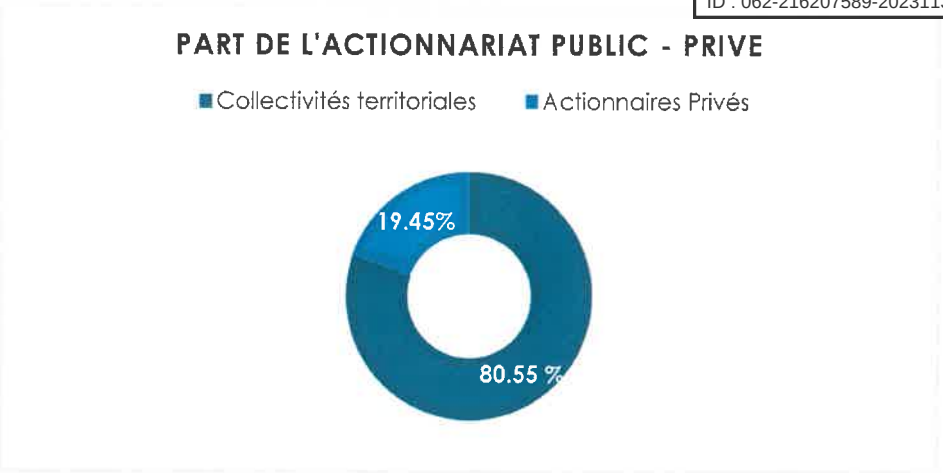

b. Les dirigeants

Les administrateurs

	Représentants au Conseil D'administration	Représentant à l'AG	Date de nomination
Collectivité			
Communauté d'Agglomération du Boulonnais	Madame Gwénaëlle LOIRE – Présidente du CA Monsieur Frédéric CUVILLIER Monsieur Jean-Claude ETIENNE Monsieur Sébastien CHOCHOIS Madame Sylvie BERNARDINI Monsieur Guy BOUTLEUX Madame Patricia FONTAINE (décédée le 18 novembre 2022) Madame Mireille HINGREZ-CEREDA Monsieur Hervé LECLERCQ Madame Paulette JUILIEN-PEUVION	Monsieur Frédéric CUVILLIER	16 juillet 2020

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

Commune de Boulogne sur mer	Madame Roselyne LAPLACE-MANIER Madame Hélène WASSELIN	Madame Roselyne LAPLACE MANIER	08 juin 2020
Commune de Saint Martin Boulogne	X	Monsieur Raphaël JULES	
Commune de Neufchatel-Hardelot	X	Monsieur Geoffroy LAMIRAND	17 septembre 2020
Commune de Saint Léonard	X	Monsieur Bruno POCHET	02 novembre 2020
Commune de Condette		Madame Elisabeth MAUGER	24 septembre 2020
Représentant de l'assemblée spéciale	Monsieur Bruno POCHET		14 décembre 2020
Aesio Mutuelle Santé		Madame Christèle DEBAS	
Crédit Municipal de Boulogne sur mer		Monsieur Philippe BUTEL	
Crédit Agricole Nord de France	Monsieur Patrick MARCILLY	Monsieur Patrick MARCILLY	
MUTAC	Monsieur Philippe BERGOGNE	Monsieur Philippe BERGOGNE	
Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération Tourangelle		Madame Marie-Claude CHERAMY	
Pompes Funèbres Intercommunales de la région Grenobloise		Monsieur Sébastien LE MAUFF	
Pompes Funèbres Intercommunales de la Saintonge		Monsieur Alain MARGAT	
Pompes Funèbres des communes occitanes		Monsieur Manuel SAUVEPLANE	

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

Les représentants à l'assemblée spéciale

	Représentants à l'AS	Représentant à l'AG	Date de nomination
Collectivité			
Commune de Saint Martin Boulogne	Monsieur Raphaël JULES	Monsieur Raphaël JULES	
Commune de Neufchatel-Hardelot	Monsieur Geoffroy LAMIRAND	Monsieur Geoffroy LAMIRAND	17 septembre 2020
Commune de Saint Léonard	Monsieur Bruno POCHET	Monsieur Bruno POCHET	02 novembre 2020
Commune de Condette	Madame Elisabeth MAUGER	Madame Elisabeth MAUGER	24 septembre 2020

Organisation de la gouvernance

La gouvernance est organisée de manière dualiste :

La présidente du conseil d'administration, Madame Gwénaëlle LOIRE a été désignée par délibération du conseil d'administration du 15 septembre 2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le directeur général, Monsieur Nicolas WYN a été désigné par délibération du conseil d'administration du 24 janvier 2019 puis du 15 septembre 2020.

c. *Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux*

Montant annuel et individuel des jetons de présence :

- Néant

Montant annuel de l'indemnité de fonction (fixe et variable) et des éléments exceptionnels (avantages compris) de la présidente, des représentants des collectivités et autres actionnaires :

- Néant

Montant annuel de la rémunération (fixe et variable) ainsi que les éléments exceptionnels et les avantages en nature du directeur général et, le cas échéant, des directeurs généraux délégués ou des membres du directoire :

Information protégée au titre du secret des affaires de l'article L.151-1 du Code de commerce.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

d. Bilan de la gouvernance

Réunions du conseil d'administration, de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale :

- **Le conseil d'administration** s'est réuni

- le 12 avril 2022, en mairie de Condette, commune actionnaire,
- le 23 juin 2022, en mairie de Saint Léonard, commune actionnaire,
- le 08 décembre 2022, à l'hôtel communautaire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

- **L'assemblée générale ordinaire** s'est réunie

- le 23 juin 2022 en mairie de Saint Léonard, commune actionnaire

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

Participation des représentants

Administrateur	Participation / nombre de conseils d'administration	Participation / nombre d'assemblées spéciales	Participation / nombre d'assemblées générales
Communauté d'agglomération du Boulonnais	**80 %/ 3 CA**		**100% / 1 AG**
Ville de Boulogne sur mer	**100% / 3 CA**		**100 % / 1 AG**
Commune de Saint Martin Boulogne			**100 % / 1 AG**
Commune de Neufchâtel / Hardelot			**100 % /1 AG**
Commune de Saint Leonard			**100 % /1 AG**
Représentant de l'Assemblée Spéciale	**100 % / 3 CA**		
Aesio Mutuelle Santé			**100 % /1 AG**
Crédit Municipal de Boulogne sur mer			**100 % /1 AG**
Crédit Agricole Nord de France	**100 % / 3 CA**		**100 % /1 AG**
MUTAC	**100 % / 3 CA**		**100 % /1 AG**
Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération Tourangelle			**100% / 1 AG**
Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise			**Absent AG 2022**
Pompes Funèbres Intercommunales de la Saintonge			**100 % / 1 AG**
Pompes Funèbres des communes occitanes			**100 % / 1 AG**

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20231130-2023_5_11-DE

* * *
* * * * *
* * *